



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET 2016

Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2015

Préambule

Depuis la loi du 6 février 1992, et en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communes de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif.

Ce débat doit porter selon l'article référencé plus tôt, sur les « orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Ce débat n'est pas soumis au vote du Conseil Municipal, il ne revêt pas de caractère décisionnel.

I - Le cadre d'élaboration du budget 2016

Au niveau national :

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'€uros sur la période 2015-2017, le Projet de Loi de Finances 2016, prévoit une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces dernières vont participer à la réduction du déficit public à hauteur de 15.8 milliards d'€uros sur les deux prochaines années.

La baisse des dotations entamées en 2014 avec une réduction de 1.5 milliards d'€uros des concours de l'Etat, se poursuivra avec amplification (2.1 milliards) dans les années à venir.

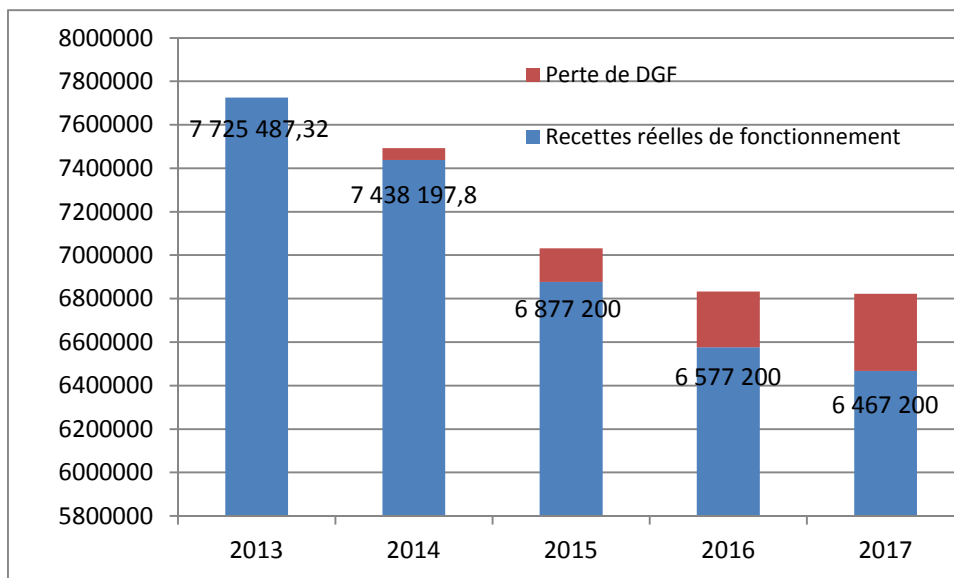
Pour pallier à cette baisse, 33% des communes ont augmenté leur taux d'imposition. Il est estimé une diminution de 25% des investissements du bloc communal en 2017. A cela, s'ajoute une hausse de 2% des dépenses de personnel avec notamment la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Tout cela amène à un non remplacement systématique des départs à la retraite ou des départs volontaires, et à un non renouvellement des contractuels.

Au niveau communal :

La perte de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 120 000€ par an entre 2016 et 2017, implique un effort financier important.

Evolution des recettes depuis 2013

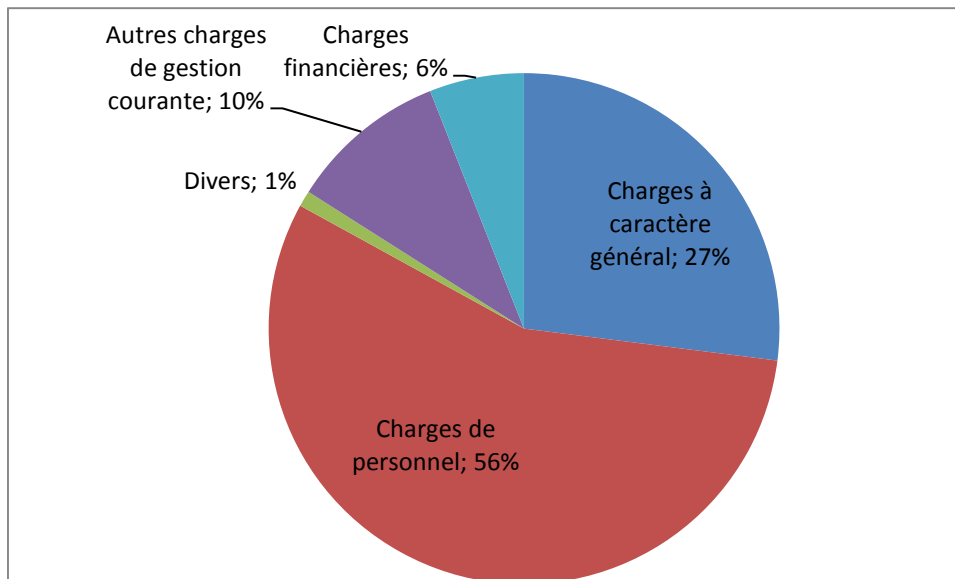


Année	Baisse de DGF	Perte cumulée / 2013
2014	57 000€	57 000€
2015	120 000€	177 000€
2016	120 000€	297 000€
2017	120 000€	417 000€
Total 2014-2017	417 000€	948 000€

De même que les impacts budgétaires des transferts de charges et les nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat ont amené la collectivité à revoir sa façon de dépenser tant en matière de politique du personnel, de services rendus à la population, de fiscalité.

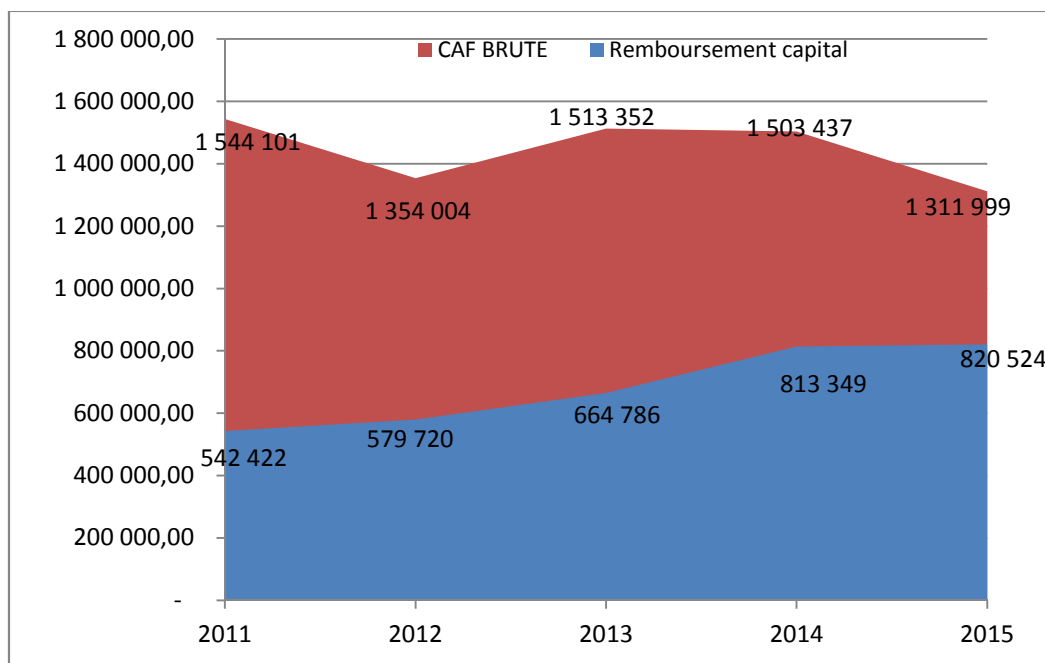
Ainsi, la Commune a diminué de 2% ses dépenses de charges à caractère général. Elle a également baissé sa masse salariale de part la mutualisation de certains de ses services (- 250 000€) et le non remplacement de départs en retraite ou mutations (- 113 000€). Mais la Commune n'a pas fait uniquement le choix de mutualiser certains services, elle a également décidé de mutualiser certains de ses équipements en achetant en commun avec une autre collectivité du matériel à destination des services techniques. Et enfin, elle est adhérente à un groupement d'achats.

Dépenses de fonctionnement (arrêtée au 30/11/2015) : 5 000 394€



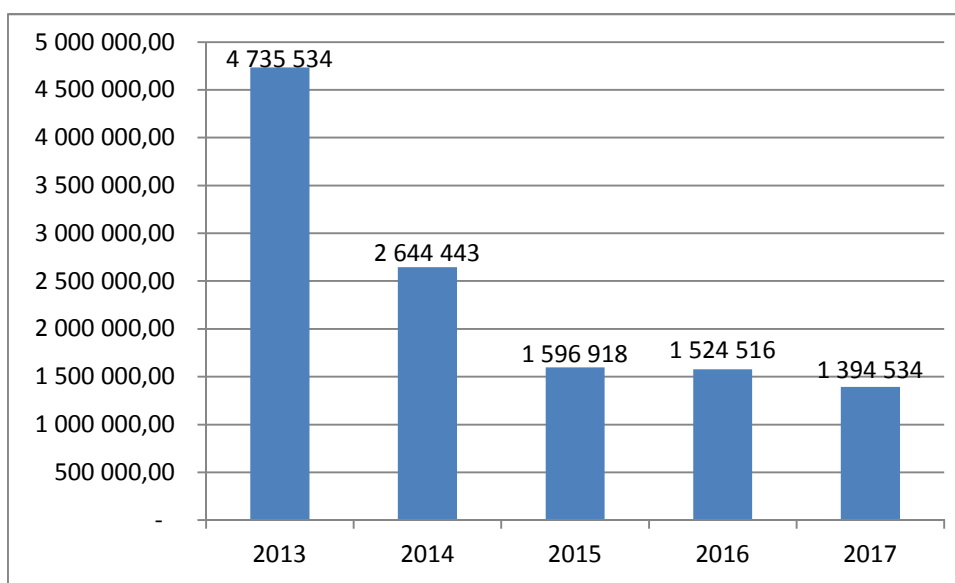
Les recettes réelles de fonctionnement diminuant plus vite que les dépenses réelles de fonctionnement, malgré les mesures mises en place, la capacité d'autofinancement dégagée par la Commune est en régression.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement de 2011 à 2015



On observe par la même occasion une dégradation de la capacité d'investissement de la Commune.

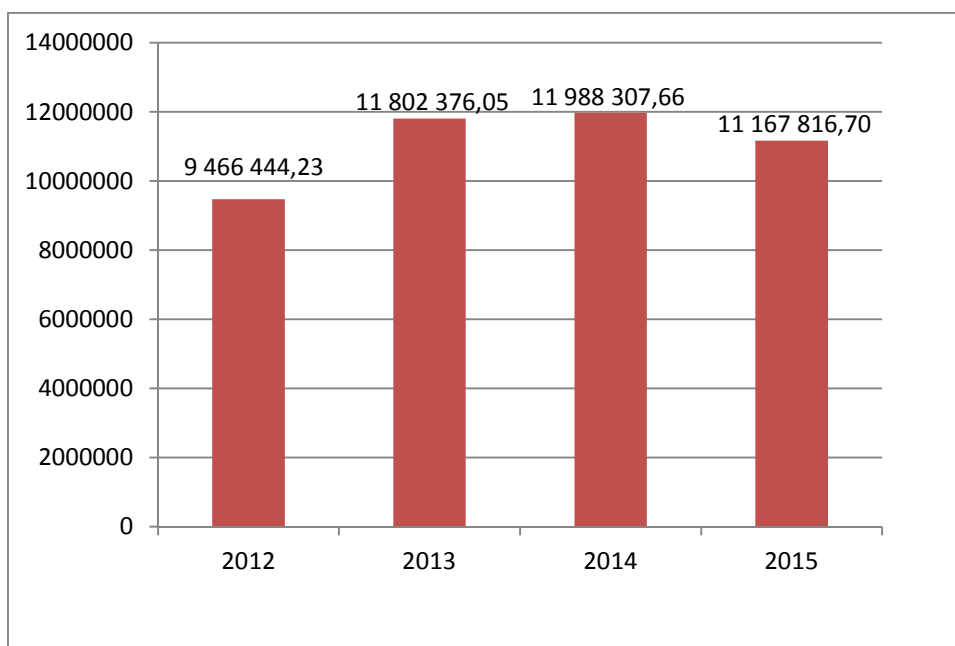
Capacité d'investissement de 2013 à 2017



Ainsi pour maintenir un montant d'investissement constant dans les années à venir, d'autant plus que les investissements sont moteurs de croissance pour le pays, la Commune pourrait se voir dans l'obligation de recourir massivement à l'emprunt bancaire, ce qui dégraderait la santé financière de la collectivité.

Alors que la volonté affichée est plutôt de maintenir l'endettement à son état actuel voir de le diminuer comme cela a été le cas en 2015.

Etat de la dette au 31/12/2015



Année	Encours de la dette par habitant au 31 déc de l'année	Nb d'habitants (données Insee)
-------	---	--------------------------------

2012	1 290€	7 339
2013	1 641€	7 192
2014	1 688€	7 104
2015	1 595€	7 002

II – Les orientations budgétaires 2016

A- La fiscalité : Fiscalité directe

Situation en 2015 :

Taxe	Base	Taux	Produit notifié
Habitation	11 691 278	13.61%	1 591 183 €
Foncière	10 060 641	18.69%	1 880 334 €
Foncière non-bâtie	265 003	44.36%	117 555 €
		Total	3 589 072€

Pour rappel, le calcul de la fiscalité directe se fait par la multiplication d'une base par un taux. La base étant une donnée communiquée par les services de l'Etat qui est revue chaque année.

Les recettes de fiscalité directe sont en constante augmentation, non pas par l'augmentation des taux qui sont les mêmes depuis les huit dernières années de mandat mais uniquement par l'augmentation des bases.

Pour 2016, il n'est pas envisagé de hausse des taux de la fiscalité directe. Même si, une augmentation d'un point les trois taux permettrait d'obtenir une recette supplémentaire de 222 371€.

Taxe	Base *	Taux	Produit notifié	Taux + 1pts	Produit notifié	Recettes supplémentaire
Habitation	11 808 191	13.61%	1 607 095€	14.61%	1 725 177€	118 082€
Foncière	10 161 247	18.69%	1 899 137€	19.69%	2 000 750€	101 612€
Foncière non-bâtie	267 653	44.36%	118 731€	45.36%	121 407€	2 677€
Total			3 624 963€		3 847 334€	222 371€

Mais cela, se traduirait par une augmentation de la fiscalité du contribuable saint-politain d'environ 6% sur la taxe d'habitation.

B- Le Fonctionnement

L'objectif est de poursuivre les efforts mis en place en 2015 afin de pallier aux baisses de recettes de fonctionnement. Ces économies seront possibles en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activité.

Des pistes de recherche ont été lancées :

- En adaptant les horaires des services, ce qui devrait avoir un effet sur les charges de personnel
- En calibrant la politique culturelle et d'animations aux possibilités d'une commune comme la nôtre, impact sur les charges à caractère général.
- En poursuivant la réflexion du schéma de mutualisation : mutualisation de moyens (salles de sport, matériels techniques, ...), professionnalisation du service commun, achats groupés

Après un effort important en 2015 sur le montant des subventions allouées par la commune (-30%), les associations devraient voir un maintien de leur montant pour 2016. De même que les tarifs préférentiels appliqués aux Saint-Politains au niveau de la jeunesse notamment seront maintenus.

C- L'investissement

Les travaux d'investissement de l'année 2016 s'élèveront à environ 1 600 000€. Le niveau d'investissement de la Commune de Saint Pol de Léon reste malgré tout assez élevé par rapport à d'autres communes de même importance.

Les grands chantiers en cours ou à venir sont les suivants :

Chantiers	2016	2017	2018	2019
Cimetière	160 000€			
Cathédrale	470 000€	580 000€	590 000€	720 000€
Local Ty Coat	250 000€			
Voirie courante + PMR	250 000€	250 000€	250 000€	250 000€
Entretien des installations sportives	100 000€	100 000€	100 000€	100 000€
Effacement de réseaux	160 000€			

Des projets nouveaux pourraient être rajoutés à cette liste, à la condition de l'obtention de subventions.

D- Les budgets annexes et le budget autonome

La Ville possède cinq budgets annexes :

- Eau
- Assainissement
- Cantine Garderie TAPS
- Port de Pempoul
- Lotissement de Kervarqueu

Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement ne devraient pas subir de hausses des prix mais permettront quand même de dégager de la capacité d'investissement à hauteur de 118 000€ pour l'Eau et de 18 000€ pour l'assainissement.

Et également, un budget autonome, le CCAS dont l'objectif est de le recentrer vers ses missions premières dont le soutien aux personnes en difficulté.